



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date envoi convocation : 19/07/2013
Date affichage :
Nombre conseillers en exercice : 29
Nombre conseillers présents : 20
Nombre votants : 28

L'an deux mille treize le 25 juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur HABIB, Député-Maire de la Commune.

Présents : David HABIB, Jean-Claude BERGE, Corinne CARRIAT, Véronique CHASSAIN, Sara CHATHAM, Vanessa DONNAY, Guy DUFOURG, Badr FADILI, Amour GRACIA, François HERAUD, Marie-José HOCHEDÉZ, Emilie MALDONADO, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT, William PIPELIER, Jean-Juste RIVAS, Alain TERRENNE, Sylvie DE SURY, Nicole GAYA, Gérard THEAUX.

Absents représentés : Abdellatif BELLOUT (représenté par Marie-José HOCHEDÉZ), Tony CAMPANELLA (représenté par Vanessa DONNAY), Martine DUCAMIN (représentée par Véronique CHASSAIN), Maryline EMERY (représentée par Amour GRACIA), Jean François GUINLE (représenté par François HERAUD), Patrice LAURENT (représenté par François MATEOS) Olivier MOUNOLOU (représenté par Jean-Juste RIVAS), Anne-Marie PARIS (représentée par Emilie MALDONADO).

Absents : Samira HOURY.

Secrétaire de séance : Vanessa DONNAY

59 - TAXE D'AMENAGEMENT SECTORISEE : VALIDATION DU ZONAGE

Rapporteur : Jean-Claude BERGE

La révision du plan local d'urbanisme permettra au second semestre 2013 d'ouvrir à l'urbanisation plusieurs secteurs de Mourenx et certaines demandes d'autorisations à construire nécessiteront des extensions de réseaux (électricité, eaux usées ...) qui devront être prises en charge par la Commune.

Par délibération en date du 29 novembre 2012, la commune a décidé d'instaurer une « taxe d'aménagement sectorisée » dont le taux majoré de 4,5% permettra de couvrir ces charges supplémentaires

Seront exclus de l'application du taux majoré et donc assujetti au taux de base de 3%,

- les demandes à construire sur les terrains grevés de la participation pour voirie et réseaux (PVR).

- les demandes à construire sur les zones à vocations tertiaires définies au PLU a savoir les zones UY et UYa

Afin d'afficher précisément ces différentes zones, une carte définissant le zonage et les taux applicables est jointe au présent rapport. Elle complète ainsi la délibération du 29 novembre 2012. Elle sera annexée au PLU quand celui-ci aura été approuvé.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

➤ **d'approuver** la carte jointe au présent rapport qui complète la délibération du 29 novembre 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le présent rapport à l'unanimité.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ À LA DATE SUS-INDIQUÉE
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE DÉPUTÉ-MAIRE**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MOREUX" at the top, a central emblem featuring a landscape with a sun and a tree, and the number "84150 (P.A.)" at the bottom.

COMMUNE DE MOURENX

Plan Local d'Urbanisme

PLURISSECTORIEL

Scale: 1/10 000

July 2012

N° 4 12 036

S	Surface cadastrale	42 036	30 272	72	82
S	Surface constructible	42 036	29 929	71	82
S	Surface bâtie	42 036	9 122	22	21
A	Surface agricole utile	42 036	24 022	57	65
N	Surface non bâtie	42 036	11 150	27	31



LEGENDE

- Zone UA
- Zone UB
- Zone UC1
- Zone UC
- Zone UD
- Zone UE
- Zone UE1
- Zone UL
- Zone UY
- Zone UYa
- Zone 1AU
- Zone 2AU
- Zone A
- Zone N
- Zone Iv
- Espace isolé
- Zone de danger 61a aux conditions de transports de matières dangereuses
- Périmètre de risque industriel majeur du PPRIT
- Aléas d'inondation :**
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible



